

**VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

**Rapport
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2003-2004**

Rapport annuel de gestion



Rapport annuel de gestion

Du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004



La forme masculine employée dans le texte
désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.



*Le texte de ce document a été imprimé sur du papier qui contient 30 % de fibres recyclées
après consommation et 70 % de fibres vierges non imprimées mais recyclées.*

Québec, le 14 juin 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

CABINET DU PRÉSIDENT
ASSEMBLÉE NATIONALE

14 JUIN 2004

JB 16h49

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le Rapport annuel de gestion
du Vérificateur général pour l'année 2003-2004.

Comme le prévoit l'article 44 de la *Loi sur le vérificateur
général*, je vous prie de bien vouloir déposer ce document à l'Assemblée
nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes
sentiments distingués.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, FCA

p.j. (3)



Québec, juin 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2003-2004 et constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2003-2006*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale par intérim,

A handwritten signature in blue ink, reading "Doris Paradis". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Doris Paradis, FCA

TABLE DES MATIÈRES

	Paragr.
Message de la vérificatrice générale par intérim	
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	
Rapport de validation de la vérificatrice interne	
APERÇU DE L'ORGANISATION	
Un statut qui garantit l'indépendance du Vérificateur général	1.
Une mission qui vise à promouvoir l'intégrité, la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale	2.
Un champ de compétence qui s'étend à tous les secteurs de l'activité gouvernementale	9.
Une structure administrative équilibrée et fonctionnelle	12.
Un plan stratégique appuyé par des consultations, inspiré par une vision et fondé sur des orientations	19.
Des valeurs solides comme fondement de l'accomplissement de notre mission	23.
RÉSULTATS	
Préambule	25.
Reddition de comptes des entités vérifiées	31.
Des états financiers de qualité et utiles	32.
Une reddition de comptes sur la performance de qualité et produite en temps opportun	53.
Influence de nos travaux	56.
Des vérifications de l'optimisation des ressources axées sur les besoins des parlementaires, les déficiences appréhendées et les risques	57.
La promotion de saines pratiques de gestion	75.
Une valeur ajoutée aux travaux de vérification des états financiers et de vérification de la conformité aux lois et règlements	91.
Le soutien au contrôle parlementaire	98.
Des événements importants survenus à la suite de nos travaux	101.
Gestion de l'organisation	102.
Un milieu de travail valorisant et équilibré	106.
Des compétences à jour et un personnel en progression grâce au développement professionnel continu	116.
L'utilisation des ressources	126.
Des communications et des travaux de qualité	137.
La satisfaction suscitée par nos travaux	160.
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> ayant produit des états financiers vérifiés	
Annexe 2 – Champ d'action et effet des travaux	
Annexe 3 – Interventions relatives à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	

Sigles utilisés dans ce rapport

CAP	Commission de l'administration publique
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources



MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



C'est avec fierté qu'en juin 2003 j'ai transmis aux membres de l'Assemblée nationale le *Plan stratégique 2003-2006* de l'organisation que je dirige. Sous le thème « Vers une administration publique plus transparente », il constitue un outil de gouvernance et définit nos orientations, nos objectifs et nos cibles. Le rapport annuel de gestion pour l'année 2003-2004 présente les résultats de la première année de ce plan.

Comme l'an dernier, ce document est publié distinctement, même s'il fait partie intégrante de mon rapport annuel à l'Assemblée nationale. En le déposant en temps opportun, je réaffirme toute l'importance que j'accorde à la reddition de comptes et au respect du principe de la transparence.

Le maintien de la confiance à l'égard de l'information financière passe par des états financiers de qualité et utiles. Cette année, je constate des progrès dans le délai de production des états financiers que j'ai vérifiés : 64 p. cent ont été transmis dans un délai de 90 jours. Toutefois, je note que le nombre d'états financiers se conformant aux principes comptables généralement reconnus du Canada a diminué de 7 points de pourcentage. Nous poursuivrons en conséquence,

auprès des entités gouvernementales, notre démarche de sensibilisation sur l'importance de produire une information financière de qualité et en temps opportun.

L'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion au sein de l'appareil gouvernemental se mesure notamment par les actions mises en œuvre par les entités pour donner suite aux recommandations découlant de nos vérifications, tant financières que d'optimisation des ressources. Plus de 50 p. cent des recommandations pour lesquelles nous avons effectué des suivis ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Bien que ce résultat soit déjà significatif, il reste des pas importants à accomplir pour atteindre, d'ici 2006, notre objectif de 70 p. cent, résultat qui démontrera, de façon plus marquée, que nos efforts en vue d'amener les entités gouvernementales à de saines pratiques de gestion ont porté fruit. À cet effet, nous continuerons d'inciter les entités à produire un plan d'action, assorti d'un échéancier de mise en œuvre de nos recommandations.

Sur le plan organisationnel, nous avons connu des succès remarquables, d'autant plus réjouissants que l'on sait que nos ressources humaines sont la force de notre organisation. D'abord, le taux de roulement du personnel professionnel de vérification a diminué de près de 4 points de pourcentage pour s'établir à 7,8 p. cent. Ensuite, lors d'un sondage, les employés ont confirmé un degré élevé de satisfaction au travail. Ce résultat place notre organisation au deuxième rang d'une trentaine d'organisations publiques ou privées ayant fait le même exercice.

Finalement, plus de 80 p.cent des entités concernées par nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources et de suivi indiquent qu'elles sont satisfaites des communications et des relations professionnelles que nous entretenons avec elles et reconnaissent l'utilité de nos travaux.

Des événements imprévus ont influé sur le cours de nos travaux de 2003-2004. En effet, j'ai procédé à deux vérifications particulières à la demande du gouvernement, l'une touchant l'Agence métropolitaine de transport, l'autre auprès de la Société générale de financement du Québec. Les résultats de ces vérifications ont été rendus publics en juin 2004.

Les réalisations exposées dans les pages qui suivent ont été possibles grâce à l'engagement d'un personnel compétent, loyal et dynamique, composé de plus de 200 personnes au service de l'Assemblée nationale et qui, inlassablement, déploient leurs talents en vue d'établir une culture axée sur la performance. Leur appui de tous les instants m'est très précieux. Je les en remercie bien sincèrement.

Doris Paradis

Doris Paradis, FCA
Québec, 9 juin 2004





DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans notre *Plan stratégique 2003-2006*. De plus, la vérificatrice interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2003-2004.

Le *Rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour 2003-2004* :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, FCA
Québec, le 9 juin 2004

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATRICE INTERNE

Madame Doris Paradis
Vérificatrice générale par intérim

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en me basant sur les travaux relatifs à cet examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel de gestion ne sont pas à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La vérificatrice interne,



Raymonde Côté-Tremblay, CA
Québec, le 9 juin 2004



APERÇU DE L'ORGANISATION

Un statut qui garantit l'indépendance du Vérificateur général

1. La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance du Vérificateur général par rapport aux entités qu'il vérifie. Ainsi, il est nommé par l'Assemblée nationale – sous vote favorable des deux tiers de ses membres – pour un mandat non renouvelable de 10 ans. De ce fait, il relève de cette dernière, non du gouvernement. En outre, il présente les conclusions de ses travaux directement au Parlement. De plus, le financement de ses activités provient entièrement des crédits accordés par l'Assemblée nationale; il ne facture pas ses services de vérification aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement.

Une mission qui vise à promouvoir l'intégrité, la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale

2. Le Vérificateur général est au service de l'Assemblée nationale et de ses commissions parlementaires pour les assister dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance. Sa mission :

Favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics; pour ce faire, réaliser en toute indépendance la vérification des états financiers et l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, tout en effectuant la promotion des saines pratiques dans ces domaines.

3. La vérification des états financiers vise à assurer l'Assemblée nationale que les états financiers des entités présentent une image fidèle de la situation financière. Dans le cadre de ces travaux, nous portons à l'attention de l'Assemblée nationale, de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées les améliorations à apporter aux contrôles internes, à la conformité, à la comptabilité, à la présentation de l'information et à la gestion.
4. L'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, quant à elle, a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cette fin, des vérifications de l'optimisation des ressources et de la qualité de l'information figurant au rapport annuel de gestion des entités sont effectuées.
5. Outre ces deux principales activités, le Vérificateur général procède à la vérification de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. De plus, il exerce un droit de regard sur les travaux des autres vérificateurs lorsque la vérification des livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement leur est confiée.
6. Il peut aussi effectuer des vérifications particulières ou des enquêtes à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Toutefois, ces travaux ne peuvent avoir préséance sur ses obligations principales.

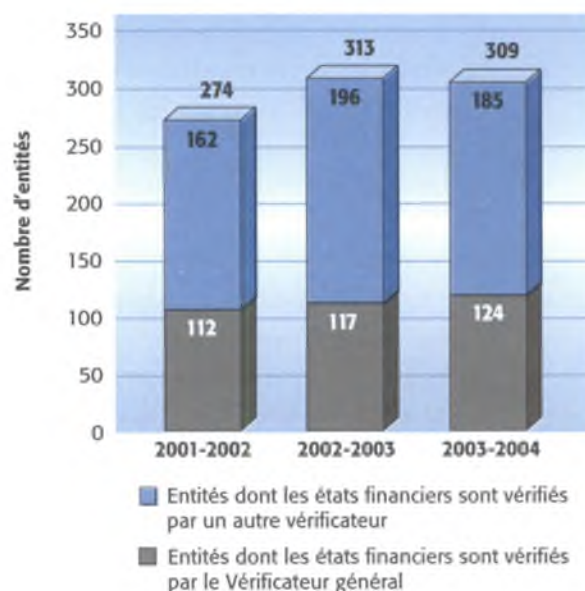
7. À la faveur de l'ensemble de ces mandats, le Vérificateur général procède à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.
8. Enfin, le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale les résultats de ses travaux, notamment par des rapports du vérificateur sur les états financiers ainsi que par son rapport annuel à l'Assemblée nationale dans lequel il aborde les sujets qui méritent, à son avis, d'être portés à l'attention des parlementaires.

Un champ de compétence qui s'étend à tous les secteurs de l'activité gouvernementale

9. En vérification de l'information financière, notre compétence s'étend au gouvernement ainsi qu'à ses organismes, entreprises et fonds dont les états financiers doivent être vérifiés par le Vérificateur général ou par un autre vérificateur, ce qui représente plus de 300 entités gouvernementales (graphique 1). La liste de ces entités est présentée à l'annexe 1.

GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE





10. Pour comprendre les variations d'une année à l'autre, il faut savoir qu'en 2003-2004, l'augmentation du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général provient principalement de l'ajout de 15 agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, nommées ci-après les agences de santé et de services sociaux, et du retrait des 10 comités de transition créés lors des fusions municipales. D'autre part, la réduction du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur s'explique essentiellement par la variation du nombre de filiales détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que par Hydro-Québec.
11. En ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le champ de compétence du Vérificateur général englobe, outre les entités dont il vérifie l'information financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts (leurs dépenses sont en effet comptabilisées dans le Fonds consolidé du revenu et vérifiées à même les états financiers du gouvernement). S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.

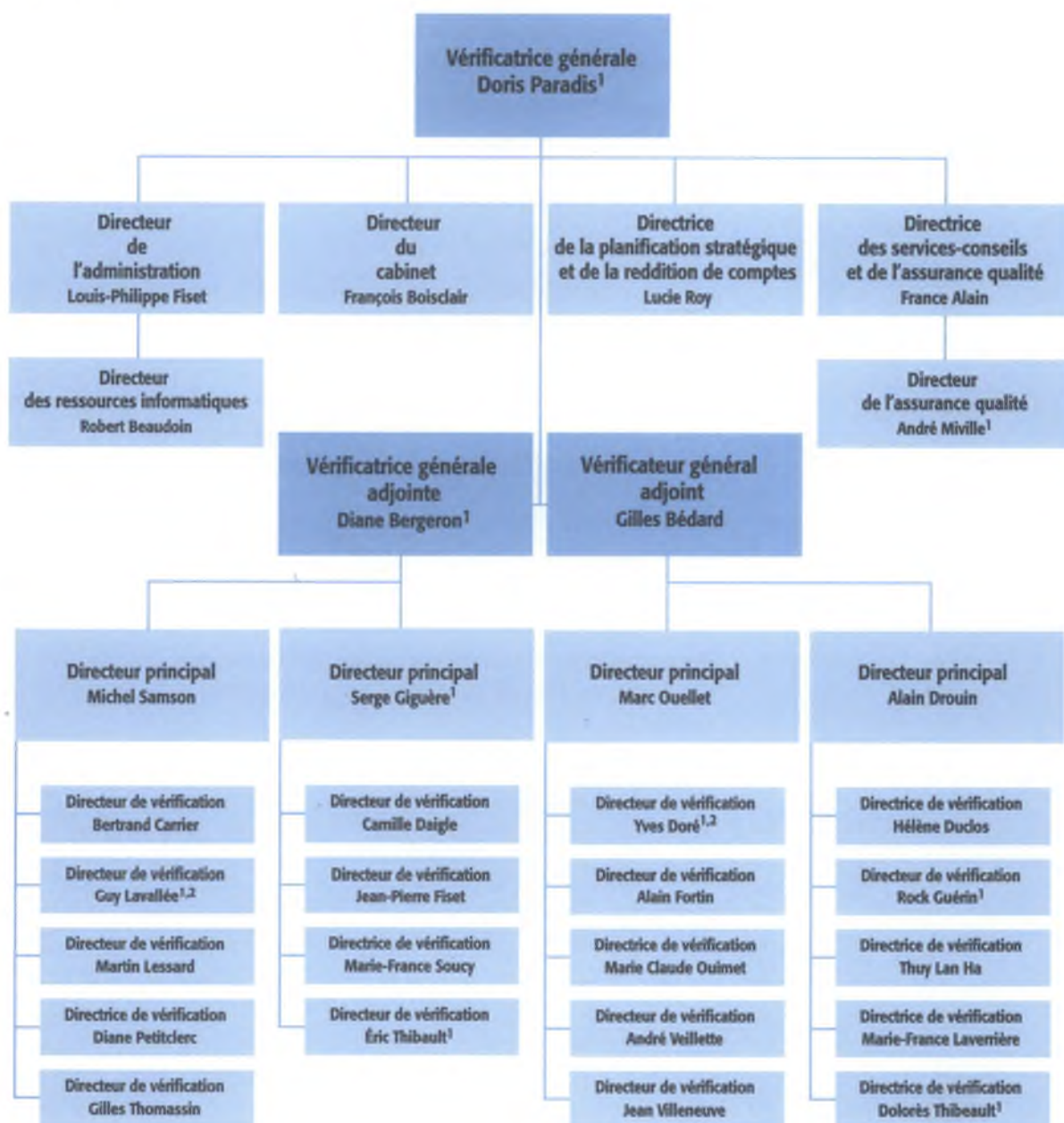
Une structure administrative équilibrée et fonctionnelle

12. Le Vérificateur général s'est doté d'une structure administrative qui lui permet de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités (figure 1). Cette structure prend en compte, de manière fonctionnelle, les deux groupes d'activités nécessaires à la bonne marche de l'organisation, soit les activités opérationnelles de vérification et les activités de soutien à la gestion et aux interventions.
13. Les activités de vérification sont sous la gouverne de deux vérificateurs généraux adjoints. Quatre directeurs principaux les secondent dans leur tâche et coordonnent les travaux des 17 directions permanentes de vérification (une de plus que l'année précédente). En vue d'optimiser l'expertise et l'efficacité des équipes de travail, chaque direction se voit confier les mandats liés à des domaines particuliers, comme l'agriculture, la culture, l'éducation, l'environnement et la santé. Exceptionnellement cette année, deux directions temporaires ont été ajoutées en janvier 2004 afin de répondre efficacement aux demandes du gouvernement de réaliser deux vérifications particulières.
14. Quant aux activités de soutien, elles se divisent en quatre secteurs pris en charge par autant de directions : planification stratégique et reddition de comptes, services-conseils et assurance qualité, administration, cabinet.

15. La direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes a été constituée en 2003-2004 afin de regrouper, dans une même unité, les activités liées à la planification, à la reddition de comptes, à l'éthique et à la gestion des risques organisationnels.
16. La direction des services-conseils et de l'assurance qualité, de laquelle est issue une nouvelle direction (la direction de l'assurance qualité), assure le soutien direct à la vérification par ses conseils, l'assurance qualité a priori et a posteriori, l'élaboration de normes et d'orientations, le développement professionnel ainsi que la recherche et l'expérimentation.
17. La direction de l'administration fournit aux autres unités le soutien en matière de gestion des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles ainsi que de services linguistiques.
18. De son côté, la direction du cabinet s'occupe des communications de l'organisme ainsi que des services juridiques.

FIGURE 1

ORGANIGRAMME



1. Par intérim.

2. Poste temporaire du aux vérifications particulières.

Un plan stratégique appuyé par des consultations, inspiré par une vision et fondé sur des orientations

19. Le Vérificateur général s'est doté d'un nouveau plan stratégique pour les années 2003 à 2006. Ce plan découle de l'analyse approfondie de notre environnement et des enjeux auxquels nous faisons face.
20. Les choix que nous avons faits résultent notamment d'une série de consultations menées, dans le cadre de la préparation de ce plan, auprès de nombreux intéressés : parlementaires, dirigeants d'entités gouvernementales, représentants de milieux professionnels et, bien sûr, nos employés.
21. Notre vision a été définie en ces termes :
Accroître la transparence de l'administration publique envers l'Assemblée nationale en tant qu'expert en vérification.
22. Par la suite, nous avons établi trois grandes orientations : renforcer la confiance des parlementaires dans la reddition de comptes des entités gouvernementales, maximiser notre influence sur l'amélioration des pratiques de gestion et être reconnu comme une organisation performante, qui s'adapte aux nouvelles réalités.

Des valeurs solides comme fondement de l'accomplissement de notre mission

23. Nous ne pouvons accomplir notre mission et atteindre nos objectifs qu'en nous appuyant sur des valeurs solides. Nous privilégions en conséquence les valeurs suivantes :
 - du personnel compétent, loyal et dynamique œuvrant dans un environnement de travail motivant : notre force ;
 - l'indépendance, l'impartialité, l'objectivité et l'intégrité : nos assises d'intervention ;
 - des relations professionnelles et respectueuses : notre attitude ;
 - l'exemplarité : notre engagement à viser l'excellence.
24. De plus, le Vérificateur général s'est doté d'un code de déontologie à l'intention des membres de son organisation. Ce code vise à favoriser le maintien d'un comportement professionnel compatible avec nos valeurs et le mandat qui nous est confié. Il prône également une saine utilisation des biens et des équipements mis à la disposition des employés. Au cours de la dernière année, des écarts ont été constatés par la vérificatrice interne par rapport à notre politique d'utilisation du réseau et de l'équipement informatiques. Dès lors, les mesures appropriées ont été mises en œuvre.



RÉSULTATS

Préambule

25. Les parlementaires comptent sur nos travaux pour renforcer leur confiance à l'égard de l'information produite par les entités. En disposant de l'information exacte et complète, ils sont en mesure d'exercer un meilleur contrôle parlementaire. Notre champ d'action ainsi que l'effet de nos travaux sont présentés sous la forme d'un graphique d'acheminement à l'annexe 2.
26. Le tableau 1 présente sommairement les résultats qui rendent compte de nos activités en 2003-2004. Ces résultats sont mis en parallèle avec les cibles visées pour l'année ainsi que les résultats de l'année précédente. Précisons que certains indicateurs donnés à titre comparatif ont été recalculés afin d'être présentés sur la base de mesure utilisée en 2003-2004. Les motifs justifiant ces modifications sont expliqués dans les sections concernées.
27. Par ailleurs, le coût des interventions terminées dans l'année comprend les traitements, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés à la vérification. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) au prorata des heures de travail se rapportant à chacune des interventions.

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

PARTIE 1		2003-2004		2002-2003
		Cible	Résultat	Résultat
Référence	Reddition de comptes des entités vérifiées			
32.	Pourcentage des états financiers conformes aux PCGR du Canada	100%	87 %	94 % ¹
39.	Pourcentage des états financiers produits en moins de 90 jours	60%	64 %	52 % ¹
45.	Délai du dépôt des états financiers consolidés du gouvernement	219 jours	358 jours	262 jours ²
54.	Nombre de rapports portant sur la qualité des rapports annuels de gestion	1	1	s.o. ²
55.	Pourcentage de réponses aux demandes de la Commission de l'administration publique (CAP)	100%	100 %	s.o. ²
	Influence de nos travaux			
57.	Nombre de rapports de VOR dans les domaines visés	4	2	3
	Environnement et développement durable :			
63.	Adoption de la stratégie d'intervention ³			
64.	Nombre d'interventions réalisées	s.o.	1	s.o. ²
65.	Adoption des modifications à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> ⁵			
	Taux d'application des recommandations :			
75.	En vérification de l'information financière	50 %	56 %	45 % ¹
75.	En vérification de l'optimisation des ressources	50 %	52 %	54 % ¹
	Nombre de rapports à la direction découlant de la vérification de l'information financière :			
91.	Nombre de rapports adressés aux entités	30	49	39
91.	Nombre de rapports ou extraits transmis à l'Assemblée nationale	10	9	13
94.	Adoption de la stratégie de conformité aux lois et règlements et de juricomptabilité ³			
99.	Nombre d'heures de présence en commission parlementaire	s.o.	28	39
99.	Nombre de rapports discutés en commission parlementaire	s.o.	7	8
	Gestion de l'organisation			
108.	Application du plan d'effectif ⁵			
111.	Réduction du taux de roulement du personnel professionnel de vérification	16,0%	7,8 %	11,7%
114.	Taux d'absentéisme	s.o.	19,1 %	15,6%
116.	Nombre moyen de jours consacrés au développement professionnel	6	7	7
119.	Ratio coût de la formation/masse salariale conformément à la loi	1,0%	2,9 %	3,5%
122.	Taux de satisfaction des employés au travail	7 sur 10	6,8	s.o.
140.	Taux de satisfaction des entités vérifiées	3,75 sur 5 ⁴	3,63	s.o. ²
142.	Adoption de la politique de gestion des risques ³			
150.	Réaliser une étude de faisabilité sur l'informatisation des dossiers ³			
160.	Taux de satisfaction des membres de la CAP ³			

**TABLEAU 1 (SUITE)**

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

PARTIE 2		Résultats	
		2003-2004	2002-2003
Référence	Coût des interventions (en dollars)		
50.	Coût de 106 vérifications de l'information financière ayant un historique de 3 ans	7 480 392	7 441 005
51.	Coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement	1 061 048	898 267
72.	Coût moyen des VOR à portée ciblée	230 839	307 368 ¹
73.	Coût moyen des VOR à portée élargie	669 555	601 541 ¹
74.	Coût moyen des VOR dans les réseaux	669 770	507 415 ¹
84.	Coût moyen des suivis des recommandations	139 000	121 042 ¹
Utilisation des ressources			
Tableau 6	Pourcentage du coût par rapport aux coûts totaux :		
	Vérification de l'information financière	40,5 %	39,6 % ¹
	Vérification de l'optimisation des ressources	27,1 %	27,2 % ¹
	Développement et soutien professionnel	11,1 %	10,3 %
	Soutien administratif	21,3 %	22,9 %
	Coût horaire des activités de vérification (en dollars) :		
135.	Vérification de l'information financière	82,60	85,35
136.	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	85,53	86,65

1. Recalculé à la suite d'une nouvelle classification.

2. Nouvel indicateur du *Plan stratégique 2003-2006*.

3. Cette information est descriptive.

4. Cible modifiée à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.

28. Les données présentées au tableau 2 font état des interventions terminées au cours de l'exercice financier, soit entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004. Notons que plusieurs mandats de vérification se réalisent sur deux exercices.

TABEAU 2

INTERVENTIONS TERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'intervention	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Vérification de l'information financière			
Rapport du vérificateur	214	173	164
Droit de regard	195	205	168
Rapport à la direction	49	39	25
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes			
Vérification de l'optimisation des ressources	7 ¹	7	13
Suivi des recommandations	10 ¹	6 ²	8 ²
Vérification particulière	2 ¹	–	–
Assistance à la CAP pour l'analyse de rapports annuels de gestion	1	2	1

1. Détail à l'annexe 3.

2. Reclassées pour tenir compte de l'année de publication.

29. Les interventions qui nécessitent l'émission d'un rapport du vérificateur sont la vérification d'états financiers ainsi que la vérification d'autres informations financières telle l'entente administrative conclue entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation du Québec.
30. L'augmentation du nombre de rapports du vérificateur et de rapports à la direction découle principalement de l'ajout à notre champ de compétence de 15 agences de santé et de services sociaux. Chacune d'elles a produit trois jeux d'états financiers à l'intention d'utilisateurs différents et a fait l'objet d'un rapport à la direction.

Reddition de comptes des entités vérifiées*Orientation*

31. Maintenir la confiance relative aux états financiers et renforcer celle qui est liée à la reddition de comptes sur la performance.



Des états financiers de qualité et utiles

32. Objectif: D'ici 2006, veiller à ce que l'ensemble des entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général produisent des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Cible 2006	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
100 p.cent des états financiers conformes aux PCGR du Canada	87 %	94 %

33. Les PCGR, tels que définis dans le *Manuel de l'ICCA*, sont l'ensemble des principes généraux et des conventions d'application générale ainsi que des règles et procédures qui déterminent les pratiques comptables reconnues à un moment donné.
34. Les PCGR s'appliquent aux états financiers destinés à une utilisation générale tels ceux qui s'adressent à l'Assemblée nationale. Nous nous sommes limités aux états financiers répondant à ce critère et avons mesuré notre objectif en conséquence. Afin de rendre comparables les résultats, nous avons redressé ceux de 2002-2003, ce qui a eu pour effet de faire passer le taux de conformité de 88 p.cent à 94 p.cent.
35. Des 214 rapports du vérificateur émis en 2003-2004, 154 concernaient des états financiers à vocation générale auxquels s'ajoutent 15 états financiers des agences de santé et de services sociaux.
36. Les états financiers de ces agences sont dressés conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, ces exigences diffèrent des PCGR.
37. Si l'on fait abstraction de ces états financiers, le taux de conformité se situe à 95 p.cent, ce qui représente une amélioration d'un point de pourcentage.
38. Pour atteindre notre objectif, nous sensibiliserons les entités à l'importance d'une information financière de qualité afin d'améliorer la reddition de comptes à l'Assemblée nationale.
39. Objectif: D'ici 2006, veiller à ce que 80 p.cent des états financiers vérifiés par le Vérificateur général soient transmis aux entités dans les 90 jours suivant la fin de leur exercice financier.

Cible 2004	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
60 p.cent des états financiers transmis dans les 90 jours	64 %	52 %

40. La disponibilité en temps opportun des états financiers a une incidence prépondérante sur leur utilité. La cible de 90 jours a été fixée en tenant compte, entre autres, des exigences des organismes de réglementation des marchés financiers au Canada et aux États-Unis, qui fixent le délai du dépôt des états financiers à 140 jours et à 75 jours respectivement. Toutefois, ces délais sont en voie d'être réduits à 90 jours au Canada et à 60 jours aux États-Unis.
41. Compte tenu des considérations sur la conformité aux PCGR, seuls les états financiers à vocation générale touchent notre objectif, soit 153 états financiers (excluant les états financiers du gouvernement) auxquels s'ajoutent les états financiers des 15 agences de santé et de services sociaux. En 2002-2003, 145 états financiers étaient touchés par cet objectif, ce qui ramène le résultat comparatif à 52 p. cent plutôt qu'à 49 p. cent. Les comités de transition ont été exclus, étant donné leur existence provisoire.
42. Pour les entités dont le rapport du vérificateur est émis plus de 90 jours après la fin de leur exercice, le délai moyen est passé de 144 à 150 jours. Le tableau 3 présente le nombre d'états financiers vérifiés transmis aux entités plus de 90 jours après la clôture de leur exercice.

TABLERAU 3**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS TRANSMIS APRÈS 90 JOURS**

Nombre de jours excédant 90	Nombre d'états financiers	
	2003-2004	2002-2003
Moins de 5	5	16
De 5 à 60	36	30
De 61 à 120	10	15
Plus de 120	9	9
Total	60	70

43. L'atteinte de l'objectif concerné est tributaire de la volonté des dirigeants des entités de modifier leur pratique. Aussi avons-nous accueilli avec satisfaction l'amélioration de 12 points de pourcentage, consécutive à la démarche de sensibilisation qui s'est intensifiée auprès de la haute direction et des comités de vérification. Cette démarche se poursuivra en 2004-2005.
44. De plus, l'engagement du ministre des Finances de rendre publics les états financiers du gouvernement au plus tard en septembre favorisera la réduction des délais en obligeant les entités à fournir leurs données financières plus tôt. L'incitation sera d'autant plus forte que le Vérificateur général prévoit rendre publique, l'an prochain, la liste des entités dont la transmission des états financiers vérifiés excédera le délai prévu.



45. Objectif : D'ici 2006, inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale ses états financiers consolidés au plus tard 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne.

Cible 2006	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003 ¹
Dépôt des états financiers 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne :		
– soit un délai de 219 jours pour 2003-2004	358 jours	
– soit un délai de 213 jours pour 2002-2003		262 jours

1. Redressé selon la date de dépôt à l'Assemblée nationale plutôt que la date de transmission des états financiers.

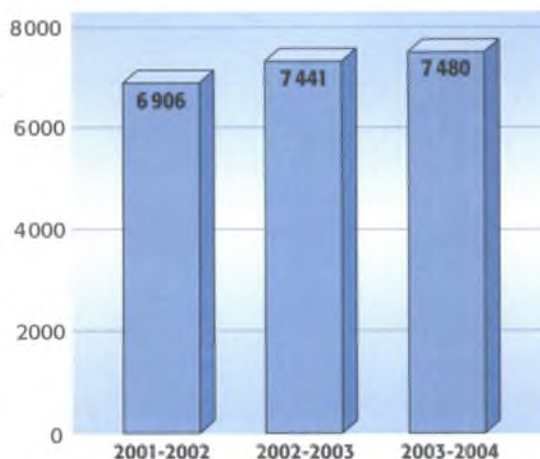
46. L'objectif a été établi en tenant compte des dates de dépôt des états financiers des autres gouvernements au Canada et de la suspension des travaux parlementaires pendant la période estivale.
47. Le gouvernement a déposé, le 23 mars 2004, ses états financiers consolidés au 31 mars 2003. Du fait que les travaux parlementaires ont repris le 21 octobre 2003, la cible a été dépassée de 139 jours.
48. Notons que tous les autres vérificateurs législatifs canadiens ont émis leur rapport de vérificateur dans des délais moindres, quatre d'entre eux réussissant à le faire dans un délai de moins de six mois.
49. Dans le but d'atteindre notre objectif, nous recommandons annuellement au gouvernement de hâter le dépôt de ses états financiers. L'engagement du ministre des Finances de rendre publics, dans un délai maximum de six mois, les états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2004 devrait créer les effets escomptés.

Coût de la vérification de l'information financière

50. Nous surveillons l'évolution des coûts de nos travaux de vérification de l'information financière. À ce sujet, le graphique 2 présente le coût de 106 vérifications financières ayant un historique de trois ans (excluant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement). Si nous sommes parvenus à contenir le coût global de ces mandats, c'est parce que les économies réalisées pour certains d'entre eux ont permis d'absorber les augmentations de coût d'autres mandats. Les économies ont été réalisées particulièrement au chapitre des honoraires professionnels, alors que les augmentations ont trait à la main-d'œuvre investie.

GRAPHIQUE 2

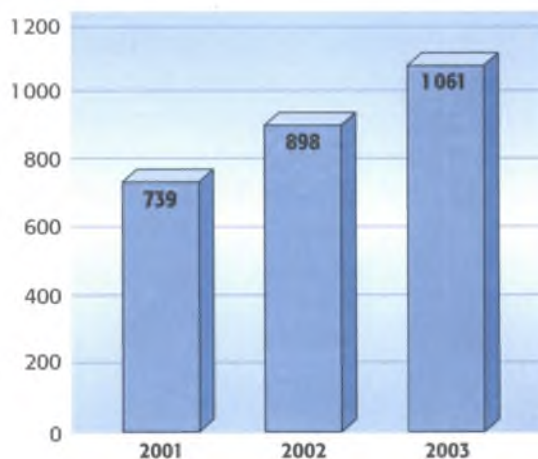
COÛT DE 106 VÉRIFICATIONS FINANCIÈRES AYANT UN HISTORIQUE DE TROIS ANS (en milliers de dollars)



51. Le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2003 est en hausse de 18 p.cent, comme en fait foi le graphique 3. Cette hausse résulte de ressources additionnelles allouées à ce mandat, notamment pour la vérification de modifications importantes aux états financiers, lesquelles se sont échelonnées sur une période exceptionnellenent longue, et pour la réalisation de travaux spéciaux dont ceux relatifs à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*.

GRAPHIQUE 3

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS (en milliers de dollars)



52. Par ailleurs, le coût global des interventions en vérification de l'information financière s'élève à 11,5 millions de dollars, comparativement à 10,3 millions de dollars en 2002-2003. Cette variation notable découle de la prise en compte des travaux de vérification auprès des agences de santé et de services sociaux, de la majoration du temps consacré aux rapports à la direction et à l'exercice du droit de regard.

Une reddition de comptes sur la performance de qualité et produite en temps opportun

53. Objectif: Réaliser annuellement des travaux portant sur la qualité de rapports annuels de gestion; pour ce faire, évaluer le respect des principes reconnus de publication de l'information sur la performance et les délais de dépôt des rapports à l'Assemblée nationale.

Cibles 2004: • publier un rapport

- répondre à 100 p. cent des demandes de la Commission de l'administration publique pour l'assister dans l'analyse de rapports annuels de gestion

54. Pour la première année de notre plan stratégique, nous avons publié, en juin 2003, un rapport d'évaluation de la qualité de l'information sur la performance livrée dans 16 rapports annuels de gestion d'entités assujetties à la *Loi sur l'administration publique*. Somme toute, même s'il y avait place à amélioration, cette première vague de rapports produits dans le cadre de cette loi présentait des résultats qui permettaient d'orienter le processus décisionnel. En outre, à trois exceptions près, ces rapports annuels de gestion avaient été déposés à l'Assemblée nationale dans les délais prescrits.
55. De plus, nous avons répondu, le 4 février 2004, à la demande des membres de la Commission de l'administration publique de les assister dans l'analyse du rapport annuel de gestion du Centre de conservation du Québec et lors de l'audition de la dirigeante de cette entité.

Influence de nos travaux

Orientation

56. Maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion des entités gouvernementales.

Des vérifications de l'optimisation des ressources axées sur les besoins des parlementaires, les déficiences appréhendées et les risques

57. Objectif : Réaliser au moins une vérification de l'optimisation des ressources par année dans chacun des domaines suivants : la santé, l'éducation, les ressources informationnelles et la modernisation de la gestion gouvernementale.

Cible 2004	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
Un rapport dans chacun des quatre domaines visés	2	3

58. Comme les activités des entités du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux représentent près de 58 p. cent du budget total du gouvernement, et que des enjeux importants se dessinent dans les domaines des ressources informationnelles et de la modernisation de la gestion gouvernementale, nous considérons que les parlementaires doivent être informés de façon adéquate et continue sur ces activités.
59. Notre objectif n'a pas été atteint dans le domaine de l'éducation car ce mandat a dû être reporté à la suite de la décision du Vérificateur général de donner suite, en 2002-2003, à la demande du gouvernement de procéder à la vérification particulière portant sur Montréal Mode inc., filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
60. Quant à la vérification prévue dans le secteur des ressources informationnelles, elle a été reportée en raison des difficultés à recruter, dans un délai raisonnable, les ressources spécialisées nécessaires à la réalisation de ce type de mandat.
61. Il n'en demeure pas moins que notre planification de 2004-2005 prévoit la réalisation de mandats permettant l'atteinte de notre objectif. D'ailleurs, des mandats dans ces deux secteurs d'activité seront publiés à l'Assemblée nationale en juin 2004.
62. Objectif : D'ici 2006, se doter d'une stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement et du développement durable et réaliser trois interventions.
- Cible 2004 : adoption de la stratégie d'intervention
63. La stratégie d'intervention a été élaborée et approuvée en septembre 2003. Elle présente les 10 pistes d'action qui guideront le Vérificateur général au cours des 3 années de son plan stratégique en vue d'intégrer, dans ses activités de vérification et sa gestion, les aspects environnementaux de même que le concept du développement durable. Elle propose notamment de dresser l'état de la situation du développement durable dans les ministères et les organismes et de réaliser des mandats concernant des enjeux environnementaux.



- 64. Nous avons d'ailleurs publié, en décembre 2003, les résultats d'une première vérification portant sur la surveillance et le contrôle de l'eau.
- 65. Objectif: D'ici 2006, réaliser deux vérifications de l'optimisation des ressources auprès d'entreprises du gouvernement afin de favoriser un meilleur contrôle parlementaire sur ces entités.
Cible 2004: adoption des modifications à la *Loi sur le vérificateur général*
- 66. En novembre 2003, nous avons transmis au gouvernement des propositions de modifications à la *Loi sur le vérificateur général* afin qu'elles soient soumises à l'Assemblée nationale.
- 67. En mai 2004, le secrétaire général du gouvernement nous a informé qu'il ne recommandait pas la présentation de ces propositions à l'Assemblée nationale lors des travaux parlementaires du printemps 2004. En matière de vérification de l'optimisation des ressources des entreprises du gouvernement, il préférerait attendre les conclusions d'une étude que le gouvernement a demandée sur la gouvernance des sociétés d'État.

Autres interventions en vérification de l'optimisation des ressources

- 68. Au cours de l'année, nous avons procédé à trois vérifications touchant des domaines autres que ceux spécifiquement prévus à notre plan stratégique. Elles font suite à des analyses qui nous ont incités à informer les parlementaires relativement aux interventions du gouvernement dans les organismes sans but lucratif, à la gestion de la conservation des ponts et de l'Institut de la statistique du Québec.
- 69. De plus, deux vérifications particulières ont été réalisées: l'une, à la demande conjointe du premier ministre du Québec et du chef de l'opposition officielle, concernant la gestion du projet de construction « Complexe CDP Capital » de la Caisse de dépôt et placement du Québec; l'autre, à la demande du gouvernement, relativement à Montréal Mode inc. et à Montréal Mode Investissements inc, filiales de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Coût des vérifications de l'optimisation des ressources

- 70. Les coûts des vérifications de l'optimisation des ressources varient davantage en fonction de l'étendue des travaux (objectif et portée de notre vérification) et des frais de déplacement que de la nature de ces travaux (sectorielle ou d'envergure). Par conséquent, nous avons revu notre façon de classer ces vérifications. Ainsi, une vérification centrée sur une seule entité dont l'étendue est plus limitée ou qui demande peu de déplacements est classée comme ayant une portée ciblée, tandis qu'une vérification concernant plusieurs ministères ou organismes ou qui nécessite des déplacements dans plusieurs régions est classée comme ayant une portée élargie. Finalement, les vérifications dans le réseau de l'éducation et le

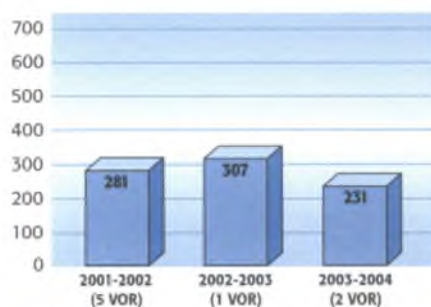
réseau de la santé et des services sociaux font partie d'une catégorie distincte en raison de l'organisation des activités de ces secteurs réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

71. Les graphiques 4, 5 et 6 illustrent les coûts moyens afférents à la vérification de l'optimisation des ressources selon l'étendue des travaux.

COÛT MOYEN DES VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) (en milliers de dollars)

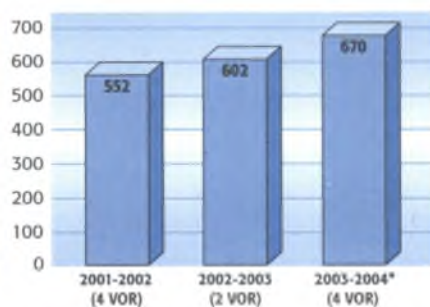
GRAPHIQUE 4

VOR À PORTÉE CIBLÉE



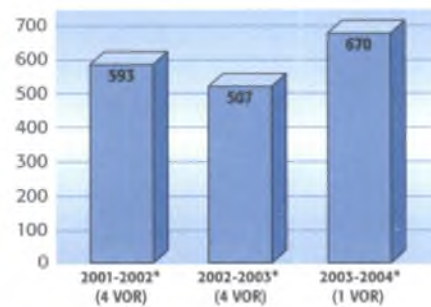
GRAPHIQUE 5

VOR À PORTÉE ÉLARGIE



GRAPHIQUE 6

VOR DANS LES RÉSEAUX



* Inclut un suivi des recommandations.

72. En 2003-2004, l'une des deux vérifications à portée ciblée, « Institut de la statistique du Québec », s'est réalisée en moins de temps que normalement requis, ce qui a réduit le coût moyen pour ce genre d'intervention.
73. La hausse de 11 p. cent du coût moyen des vérifications à portée élargie découle du fait que l'une des vérifications de 2003-2004, « Interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif », a requis un temps considérable en raison des particularités des nombreuses entités concernées et de l'inclusion d'un suivi des recommandations faites antérieurement. En plus, le coût moyen pour cette catégorie de vérification a augmenté à cause d'un investissement important dans l'encadrement des travaux.
74. La seule vérification réalisée dans les réseaux en 2003-2004, portant sur les services de santé mentale, a coûté plus cher que la moyenne des deux années antérieures puisqu'elle a nécessité plus de ressources et par conséquent plus de frais généraux. Cependant, l'augmentation de 32 p. cent serait moins marquée s'il n'était d'une des vérifications de l'année précédente, « Gouvernance des ressources informationnelles dans le secteur de la santé et des services sociaux », dont le coût est inférieur de moitié à celui de ce type de vérification en général, et ce, parce qu'elle a été réalisée plus rapidement et a nécessité moins de déplacements.



La promotion de saines pratiques de gestion

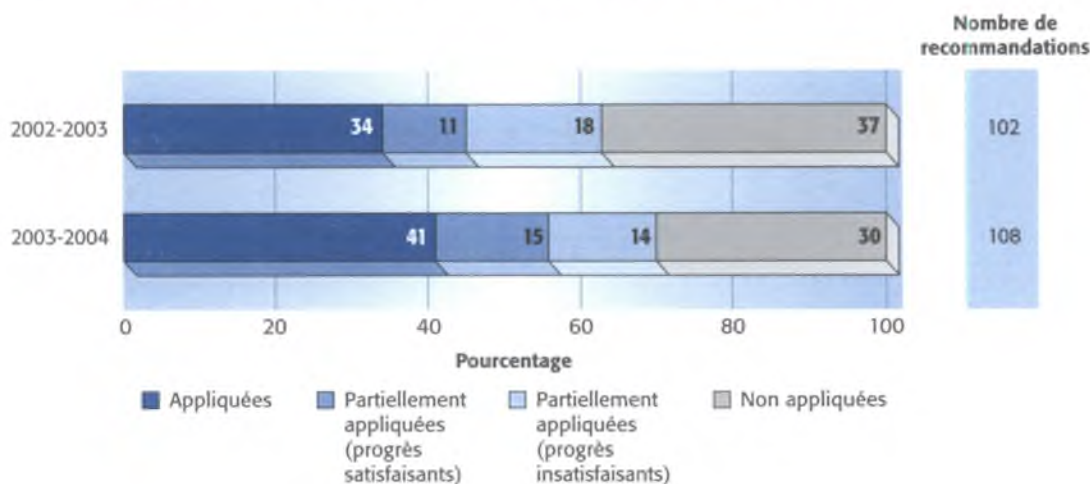
75. Objectif: D'ici 2006, hausser à 70 p.cent le taux des recommandations du Vérificateur général qui sont appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Cible 2004		Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
50 p.cent des recommandations appliquées ou avec des progrès satisfaisants	Financier VOR	56 % 52 %	45 % 54 %

76. Les recommandations formulées dans les rapports à la direction découlant de nos travaux de vérification financière font annuellement l'objet d'un suivi, alors que celles découlant des rapports de vérification de l'optimisation des ressources donnent lieu généralement à un suivi dans un délai de 3 ans.
77. Contrairement aux années précédentes, les recommandations partiellement appliquées (progrès insatisfaisants) sont maintenant exclues du pourcentage d'application des recommandations afin de mieux refléter les progrès réellement accomplis par les entités. Pour ces raisons, les résultats de l'année précédente ont été redressés.
78. Les recommandations faites dans le cadre de la vérification de l'information financière portent sur le contrôle interne, la conformité, la comptabilité, la présentation de l'information et la gestion. Elles ne sont compilées que depuis 2 ans.
79. Des 39 rapports à la direction produits en 2002-2003, 28 ont fait l'objet d'un suivi (graphique 7). Les autres rapports concernaient principalement les comités de transition.
80. Il ressort que les entités ont davantage donné suite à nos recommandations cette année (56 p.cent comparativement à 45 p.cent). Comme l'an dernier, la moitié des recommandations non appliquées concerne les états financiers du gouvernement et ceux du Curateur public du Québec.

GRAPHIQUE 7

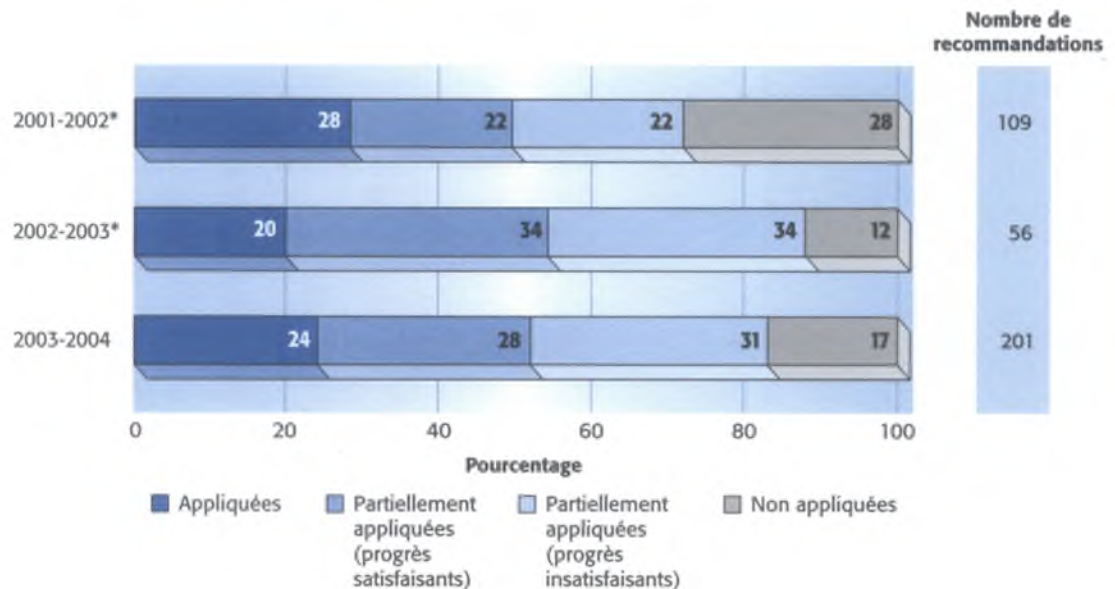
NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE



81. En ce qui a trait à la vérification de l'optimisation des ressources, les résultats portent sur le suivi des recommandations incluses dans 10 rapports. Nous avons relevé que 52 p. cent des 201 recommandations énoncées dans des rapports annuels à l'Assemblée nationale des années antérieures (graphique 8) ont été appliquées ou ont entraîné des progrès satisfaisants, ce qui est légèrement inférieur aux résultats de l'année précédente (54 p. cent).
82. Des recommandations partiellement appliquées (progrès insatisfaisants) et non appliquées (48 p. cent), la moitié concernent 2 suivis: celui traitant des subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif et celui ayant trait à l'action du gouvernement à l'égard des organismes communautaires de la santé et des services sociaux et à la santé mentale.

GRAPHIQUE 8

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

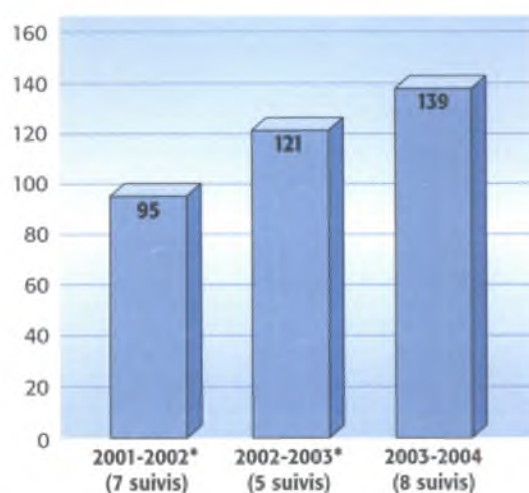


* Reclassées selon l'année de publication du suivi.

83. Nous poursuivrons nos efforts pour augmenter le taux d'application de nos recommandations. Pour ce faire, à l'occasion de la transmission de nos rapports, nous inciterons les entités à produire un plan de mise en œuvre de nos recommandations et à le déposer lors de l'audition en commission parlementaire. De plus, nous informerons les entités de notre mode d'évaluation des suites données aux recommandations. Finalement, nous nous tiendrons informés auprès des entités de l'évolution de leur plan de mise en œuvre.
84. Le coût moyen des suivis des recommandations en vérification de l'optimisation des ressources, présenté au graphique 9, est calculé selon le nombre d'interventions réalisées de façon distincte. En effet, lorsque nous effectuons un suivi dans le cadre d'une vérification de l'optimisation des ressources, les coûts afférents à ce suivi sont inclus dans le coût de la vérification ; par conséquent, le suivi se trouve exclu du calcul du coût moyen.
85. L'augmentation de 15 p. cent du coût moyen pour l'année 2003-2004 est principalement attribuable à deux mandats, l'un portant sur la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et l'autre portant sur l'implantation d'Emploi-Québec. Ces deux mandats ont nécessité près du double des heures requises habituellement, l'un en raison des discussions plus approfondies avec l'entité et l'autre à cause des déplacements exigés auprès des différents centres locaux d'emploi.

GRAPHIQUE 9

COÛT MOYEN DES SUIVIS DES RECOMMANDATIONS (en milliers de dollars)



* Reclassés selon l'année de publication du suivi.

86. Le coût des suivis des recommandations liées à la vérification financière est partie intégrante du coût des vérifications, ce qui ne permet pas de le détailler.
87. Objectif: D'ici 2006, réaliser deux études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires.
88. Notre plan stratégique ne prévoyait pas la réalisation de telles études au cours de 2004. Toutefois, afin de réaliser notre objectif de 2005, soit de réaliser une étude, nous avons amorcé des travaux de vérification pertinents. Par contre, ceux-ci ont été reportés pour donner la priorité à la vérification particulière auprès de la Société générale de financement du Québec, demandée par le gouvernement. Cela aura pour effet d'empêcher l'atteinte de notre objectif en 2005.
89. Objectif: D'ici 2006, faire ressortir, en moyenne, une saine pratique de gestion par rapport de vérification de l'optimisation des ressources.
90. En vue de résultats dès l'année 2004-2005, une première étape a été franchie par l'adoption d'une approche qui consiste à identifier de saines pratiques de gestion chez les unités vérifiées et à en publier les résultats dans nos rapports de vérification.



Une valeur ajoutée aux travaux de vérification des états financiers et de vérification de la conformité aux lois et règlements

91. Objectif : Produire annuellement 30 rapports à la direction adressés aux entités et transmettre 10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale.

Cible 2004	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
30 rapports à la direction	49	39
10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale	9	13

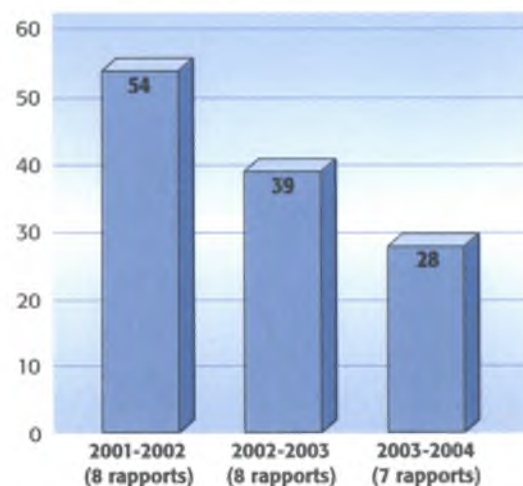
92. La hausse du nombre de rapports à la direction tient principalement aux rapports adressés à la direction des agences de santé et de services sociaux. Cependant, le nombre insuffisant d'extraits transmis à l'Assemblée nationale nous a empêché de toucher notre cible.
93. Nous comptons intensifier nos travaux sur la fiabilité des contrôles financiers pour maintenir le nombre de rapports émis et augmenter le nombre de rapports ou d'extraits transmis à l'Assemblée nationale.
94. Objectif : D'ici 2006, se doter d'une nouvelle stratégie d'intervention en matière de conformité aux lois et règlements et de juricomptabilité, et réaliser deux interventions.
- Cible 2004 : adoption de la stratégie d'intervention
95. La stratégie d'intervention comporte deux volets, l'un en conformité et l'autre en juricomptabilité. Ces deux volets sont en cours d'élaboration, mais la stratégie n'a pu être achevée dans le délai que nous nous étions fixé, les ressources ayant été investies dans la vérification particulière auprès de l'Agence métropolitaine de transport.
96. De plus, au cours de l'exercice, le Vérificateur général du Québec a mis au point, en collaboration avec deux cabinets privés, un document visant à encadrer les communications pour la réalisation des mandats de vérification de conformité dans une entreprise du gouvernement. Ce cadre de travail précise les responsabilités de chacun (Vérificateur général du Québec, vérificateur externe et entreprise) et définit le mode de fonctionnement de même que la nature des communications à maintenir entre les parties pour les principales étapes du mandat.
97. Ce mode de fonctionnement sera expérimenté en 2004-2005. Nous croyons que sa mise en œuvre permettra de fournir une meilleure information aux parlementaires.

Le soutien au contrôle parlementaire

98. Les séances publiques donnent l'occasion aux élus d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports. Ces séances maximisent l'influence de nos travaux de vérification auprès de l'administration gouvernementale. Nous acquiesçons toujours aux invitations de la Commission de l'administration publique.
99. En 2003-2004, le Vérificateur général a été présent pendant 28 heures aux séances préparatoires ou publiques tenues par cette commission (graphique 10). Ses membres ont examiné en séances publiques les documents suivants: trois rapports de vérification, trois rapports de suivi des recommandations ainsi que notre rapport annuel de gestion pour 2002-2003.

GRAPHIQUE 10

HEURES* DE PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUX SÉANCES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES



* Les heures sont consacrées principalement à l'étude de nos rapports.



Coût de l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes

100. Plusieurs mandats d'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes se réalisent sur plus d'un exercice. Le coût des mandats terminés dans l'année pour cette activité s'élève à 7,1 millions de dollars comparativement à 4,9 millions l'année dernière. En 2003-2004, nous avons publié 19 rapports, soit 6 de plus que l'année précédente, grâce notamment aux ressources additionnelles embauchées au cours des 2 dernières années. De plus, les coûts au chapitre des frais de déplacement et des honoraires professionnels sont plus élevés.

Des événements importants survenus à la suite de nos travaux

101. Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s'engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur mise en œuvre. En lien avec certains de nos travaux de vérification, voici quelques événements qui ont ponctué la dernière année :
- l'annonce, en juin 2003, de la reprise en main par Tourisme Québec de l'allocation des subventions destinées aux événements majeurs internationaux, une responsabilité qui était confiée à un organisme sans but lucratif depuis quelques années. Des vérifications antérieures avaient révélé des lacunes dans la gestion de ces subventions;
 - la présentation de deux projets de loi, les projets n° 14 (octobre 2003) et n° 39 (mars 2004), visant à améliorer le contrôle des activités d'aménagement forestier. Un de nos rapports paru en décembre 2002 constatait des lacunes en cette matière;
 - l'annonce, en mars 2004, dans le Discours sur le budget, de l'abandon du régime d'imposition simplifié. En 2001, nous avons constaté que ce régime n'avait pas simplifié la tâche des contribuables.

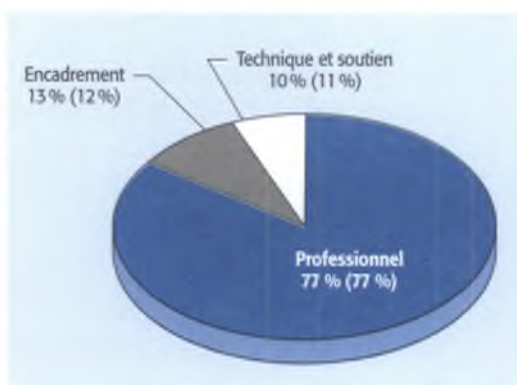
Gestion de l'organisation

102. Les ressources humaines sont la force de notre organisation. Il s'ensuit que la compétence et la qualité de vie au travail constituent pour elle des préoccupations constantes. D'ailleurs, la place centrale occupée par nos employés est concrètement attestée par le fait que, tout comme l'an dernier, 77 p. cent de nos ressources financières sont allouées aux traitements et autres formes de rémunération, pourcentage se situant dans la moyenne des autres vérificateurs législatifs canadiens.

103. Au 31 mars 2004, notre effectif s'établissait à 224 employés comparativement à 223 l'année précédente. La répartition du personnel par catégories s'est pratiquement maintenue dans les mêmes proportions que l'année précédente, comme en fait foi le graphique 11.
104. L'ajout de trois emplois d'encadrement explique la hausse du pourcentage attribué à cette catégorie de personnel. Il s'agit des postes de directeur de vérification à Montréal, de directeur de l'assurance qualité ainsi que de celui rattaché à la nouvelle direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes. Quant aux deux postes additionnels pourvus pour la durée de deux vérifications particulières, ils sont exclus du calcul du taux d'encadrement à cause de leur caractère exceptionnel et temporaire.

GRAPHIQUE 11

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIES*



* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

Orientation

105. Être reconnu comme une organisation performante, s'adaptant aux nouvelles réalités et offrant aux employés des défis stimulants.

Un milieu de travail valorisant et équilibré

106. Objectif: Assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées en nombre suffisant et en temps opportun.

Cibles 2004: • application du plan d'effectif
• réduction du taux de roulement du personnel de vérification à 16 p.cent

Plan d'effectif

107. Notre plan d'effectif fournit un portrait évolutif des besoins en ressources humaines pour la vérification, tenant compte de l'écart à combler entre le besoin de main-d'œuvre et les ressources dont nous disposons.

108. Sur la base de l'état de notre effectif, les actions suivantes ont été convenues en ce qui a trait à la dotation : tenir des concours de recrutement de stagiaires ainsi que de candidats possédant cinq ans ou moins d'expérience, et effectuer le recrutement sur une base continue. L'embauche de personnel en 2003-2004 se répartit comme suit :

	Permanent	Occasionnel	Stagiaire	Étudiant
Personnel de vérification	11	1	5	16
Personnel autre	2	5	0	2

109. Aussi, nous avons participé à l'événement « Recrutement étudiant CA 2003 », coordonné par l'Ordre des comptables agréés du Québec ainsi qu'aux journées carrière et recrutement de quatre universités. Ces représentations permettront d'intégrer dans nos rangs 11 étudiants en 2004-2005.

Taux de roulement

110. Dans le même ordre d'idées, la préoccupation de la disponibilité des ressources commande la consolidation de notre équipe, notamment en réduisant le taux de roulement du personnel professionnel de vérification. Lors de l'établissement des cibles du plan stratégique 2003-2006, ce taux était de 18,1 p. cent.
111. Pour 2003-2004, le taux de roulement du personnel professionnel de vérification se situe à 7,8 p. cent, tandis qu'il était de 11,7 p. cent l'année précédente. À titre de comparaison, les données correspondantes publiées au 31 mars 2003 par deux autres vérificateurs législatifs au Canada atteignaient 11,4 p. cent et 10 p. cent respectivement.
112. Rappelons que cette forte réduction du taux de roulement est en grande partie le fruit d'une décision organisationnelle : les agents du Vérificateur général embauchés à la suite d'un concours de recrutement sont tenus de travailler au moins trois ans au sein de l'organisation avant de pouvoir demander à être mutés dans une autre entité gouvernementale.
113. Par ailleurs, pendant la période intensive de la vérification de l'information financière, nous devons recourir aux services de vérificateurs contractuels issus de cabinets privés, étant donné la pénurie de candidats qualifiés et disponibles pour travailler sur une base occasionnelle. Au cours de l'année, 47 contractuels ont réalisé 8 300 heures alors qu'en 2002-2003, 52 contractuels en avaient effectué 10 000. Le coût de ces services s'élève à 503 371 dollars auxquels s'ajoutent 95 000 dollars pour des travaux à forfait. En 2002-2003, il s'élevait à 551 031 dollars. La hausse s'explique en partie par les tarifs plus élevés des cabinets privés.
114. Pour la totalité du personnel, le taux d'absentéisme se référant aux absences rémunérées selon les données disponibles au Secrétariat du Conseil du trésor s'élève à 19,1 p. cent, comparativement à 15,6 p. cent l'an dernier. L'augmentation

de 3,5 points de pourcentage découle principalement des congés de maternité. Notre taux est égal à celui affiché par l'ensemble des ministères et organismes. Notons que les absences relatives aux vacances, aux jours fériés et aux congés de maternité sont prises en compte pour établir ce taux.

Programmes d'accès à l'égalité

115. Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès à la fonction publique à une diversité de personnes. Les tableaux 4 et 5 illustrent la situation pour le Vérificateur général en ce qui a trait aux programmes d'accès à l'égalité. L'écart avec les objectifs gouvernementaux découle de l'absence de candidatures issues de personnes appartenant aux groupes cibles.

TABLEAU 4

ÉTAT DE SITUATION – PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (en pourcentage)

Clientèle visée	Objectif gouvernemental	Résultat 2003-2004	Résultat 2002-2003
Communautés culturelles, anglophones et autochtones			
Représentation	9,0	1,3	1,3
Taux d'embauche	25,0	0,0	1,9
Personnes handicapées			
Représentation	2,0	0,4	0,4
Taux d'embauche	–	0,0	0,0

TABLEAU 5

REPRÉSENTATION FÉMININE (en pourcentage)

Catégorie de personnel	2003-2004	2002-2003
Encadrement	37*	36
Professionnel	65	62
Technicien et de bureau	59	58

*Excluant les deux emplois d'encadrement temporaires en raison des vérifications particulières.

Des compétences à jour et un personnel en progression grâce au développement professionnel continu

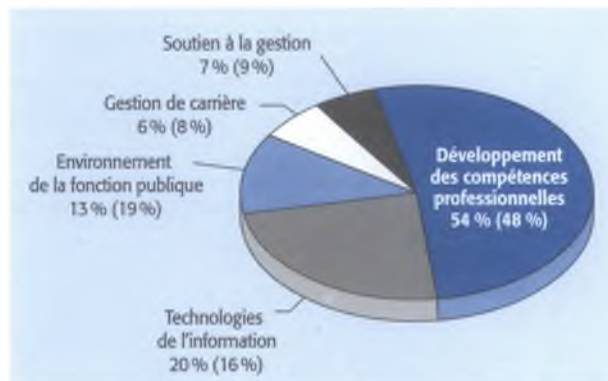
116. Le développement professionnel est primordial pour maintenir l'expertise de notre personnel. On a estimé que 6 jours par personne devraient être consacrés aux activités de formation. À cet égard, depuis deux ans nous sommes en bonne position avec une moyenne de 7 jours, qui se compare à celle de quatre vérificateurs législatifs canadiens (8 jours).



117. La formation est répartie selon les orientations du plan de développement des ressources humaines (graphique 12). La hausse du pourcentage (6 p.cent) du développement des compétences professionnelles est attribuable aux cours offerts aux étudiants stagiaires concernant les méthodes de travail et l'environnement du Vérificateur général. Par contre, l'embauche moins importante de personnel permanent comparativement à l'année précédente explique la diminution de 6 p.cent des activités de formation sur l'environnement de la fonction publique.

GRAPHIQUE 12

RÉPARTITION DE LA FORMATION SELON LES ORIENTATIONS*



* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

118. Par ailleurs, l'organisation soutient les employés qui désirent parfaire leurs compétences professionnelles et accroître leurs connaissances. Elle rembourse ainsi les frais d'inscription et de scolarité des cours pertinents à leur travail et suivis dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation.
119. Soulignons que la proportion de la masse salariale affectée à la formation conformément à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* atteint 2,9 p.cent; elle était de 3,5 p.cent en 2002-2003.
120. Objectif: D'ici 2006, s'assurer que la satisfaction de nos employés est élevée, concernant notamment l'enrichissement des connaissances et le développement des habiletés professionnelles ainsi que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, et accroître le sentiment d'appartenance.
Cible 2006: au moins 7 sur 10
121. Comme en septembre 2000, le Vérificateur général a procédé à un sondage auprès de ses employés sur leur satisfaction au travail. Le taux de participation s'est situé à 93 p.cent.

- 122. L'administration de ce sondage ainsi que son analyse ont été confiées à une firme spécialisée indépendante. Les résultats traduisent un degré élevé de satisfaction au travail, soit une moyenne générale de 6,8 sur une échelle de 10, identique à celle observée en 2000. Ces résultats placent le Vérificateur général au deuxième rang d'une trentaine d'organisations publiques ou privées qui ont fait le même exercice.
- 123. La mesure de la satisfaction du personnel, selon les volets ciblés dans notre plan stratégique, a donné les résultats suivants: pour l'enrichissement des connaissances et le développement des habiletés professionnelles, la satisfaction se chiffre à 7,0, résultat légèrement inférieur à l'année 2000 (7,7), alors que pour le sentiment d'appartenance et l'adhésion aux valeurs du Vérificateur général, le degré de satisfaction n'a pas changé (6,5 comparativement à 6,4). Quant à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, il sera mesuré d'ici 2006.
- 124. Les principaux points à améliorer concernent l'organisation du travail, la diffusion d'information sur les dossiers importants, la valorisation de l'individu et sa satisfaction au travail ainsi que les conditions salariales.
- 125. Les résultats ont été présentés au personnel en décembre 2003; depuis, la direction a entrepris des démarches afin de réduire les écarts avec les attentes des employés.

L'utilisation des ressources

- 126. Les ressources attribuées au Vérificateur général par l'Assemblée nationale sont réparties entre les travaux de vérification, le développement et le soutien professionnel ainsi que le soutien administratif. Le tableau 6 présente l'utilisation de ces ressources.
- 127. Les ressources additionnelles accordées progressivement par le Bureau de l'Assemblée nationale en avril 2002 et l'embauche d'étudiants en sciences comptables ont permis de réaliser 30 891 heures de plus que l'année précédente, soit une hausse de 9,8 p. cent de la force de travail.
- 128. Le coût des activités de vérification et de soutien se compose des traitements, des honoraires professionnels et des frais de déplacement, auxquels s'ajoutent les frais généraux imputés en proportion des heures de travail se rapportant à chacune des activités. Notons que les activités de vérification ont été regroupées en deux grandes catégories pour faciliter l'interprétation des résultats: la vérification de l'information financière et l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes.

TABLEAU 6

UTILISATION DES RESSOURCES DE L'EXERCICE

	2003-2004				2002-2003			
	Heures		Coût		Heures		Coût	
	Nombre	%	En milliers de dollars	%	Nombre	%	En milliers de dollars	%
Activités de vérification								
Vérification de l'information financière	140 357	40,7	7 780	40,5	122 083	38,8	6 962	39,6
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	89 209	25,8	5 207	27,1	82 317	26,2	4 787	27,2
Total – Activités de vérification	229 566	66,5	12 987	67,6	204 400	65,0	11 749	66,8
Activités de soutien								
Développement et soutien professionnel	37 611	10,9	2 138	11,1	32 593	10,4	1 810	10,3
Soutien administratif	78 163	22,6	4 098	21,3	77 456	24,6	4 016	22,9
Total global	345 340	100,0	19 223	100,0	314 449	100,0	17 575	100,0

129. Les coûts totaux de fonctionnement se sont accrus de 1 648 000 dollars (9,4 p.cent) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'embauche de personnel additionnel (4,9 p.cent), de la hausse de la masse salariale occasionnée par l'augmentation des salaires (2,6 p.cent), des frais de communication et de transport (1,1 p.cent), des dépenses de loyer (1,1 p.cent) et de la diminution nette des autres dépenses (0,3 p.cent).
130. Selon l'obligation légale qui nous est faite, les ressources consacrées aux activités de vérification sont affectées en priorité à la vérification de l'information financière et, par la suite, à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes. Pour l'année 2003-2004, 40,5 p.cent et 27,1 p.cent des ressources financières y sont respectivement attribuées.
131. La hausse des coûts consacrés à la vérification de l'information financière fait suite principalement à l'ajout des 15 agences de santé et de services sociaux à notre champ de compétence, ainsi qu'aux travaux réalisés concernant les états financiers consolidés du gouvernement.
132. En ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, nous avons investi davantage d'heures pour effectuer des mandats de suivi des recommandations, ce qui a forcément augmenté les coûts afférents. De plus, l'ensemble des activités liées à cette catégorie a donné lieu à des frais de déplacement élevés.
133. Finalement, le recours plus fréquent à des services professionnels pour divers travaux explique en partie l'accroissement des coûts des activités de soutien et de développement professionnel. Ces travaux ont trait aux modifications proposées à la *Loi sur le vérificateur général*, à la représentation du Vérificateur général devant la Commission d'accès à l'information ainsi qu'à l'interprétation de certains

principes comptables. L'autre partie de l'accroissement des coûts tient à ce que nous avons investi une part plus importante de nos propres ressources dans ces activités.

134. Le coût horaire moyen de chacune des activités de vérification est calculé en ajoutant à ces dernières, proportionnellement aux heures consacrées à ces activités, le coût des activités de soutien. Pour 2003-2004, les heures additionnelles de vérification ont permis de réduire le taux d'imputation des activités de soutien.
135. Il en résulte que le coût horaire moyen consacré aux activités de vérification de l'information financière s'élève à 82,60 dollars, comparativement à 85,35 dollars l'année précédente. À la diminution mentionnée ci-dessus s'ajoute un recours moins fréquent à des services professionnels externes de consultation.
136. En ce qui concerne les activités d'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le taux horaire moyen est de 85,53 dollars, comparativement à 86,65 dollars en 2002-2003. Le taux s'est maintenu parce que l'augmentation des coûts d'encadrement et des frais de déplacement ont annulé l'économie découlant de la réduction du taux d'imputation des activités de soutien.

Des communications et des travaux de qualité

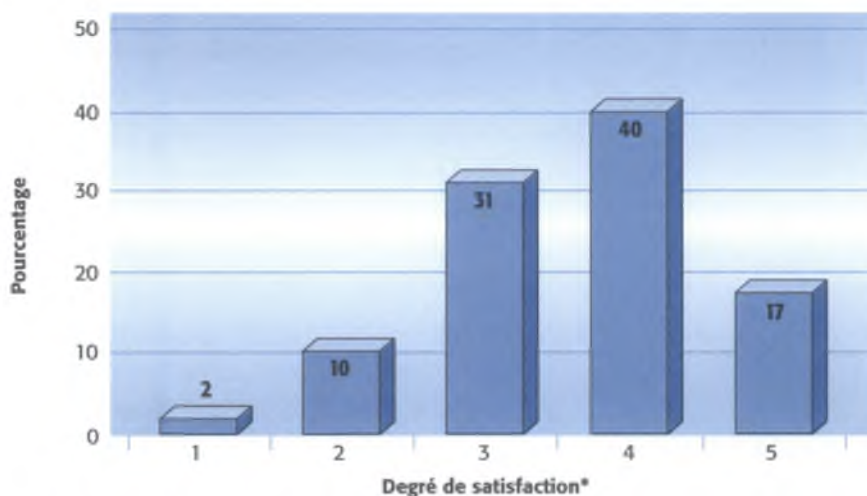
137. Objectif: Améliorer nos communications avec les entités.
Cible 2006: au moins 3,75 sur 5¹
138. Des communications de qualité avec les entités vérifiées s'avèrent essentielles pour la bonne marche de nos travaux. C'est pourquoi nous procéderons périodiquement à des sondages auprès de ces dernières afin de connaître leur satisfaction à l'égard de nos travaux de vérification de l'information financière, de la vérification de l'optimisation des ressources et des suivis.
139. Pour la première année, nous avons transmis le questionnaire à 31 entités concernées par des travaux de vérification de l'optimisation des ressources et de suivi des recommandations publiés en 2003. Le taux de réponse a été de 94 p.cent.
140. Les résultats du sondage révèlent une moyenne globale de satisfaction de 3,63 sur 5 à l'égard de nos communications concernant ce type d'intervention, en plus du fait que 88 p.cent des entités indiquent qu'elles sont satisfaites (graphique 13). Notons que ces résultats ne sont que partiels, étant donné que les interventions de vérification financière n'ont pas encore été sondées.

1. Cible modifiée à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.



GRAPHIQUE 13

SATISFACTION DES ENTITÉS RELATIVEMENT À NOS COMMUNICATIONS CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET LES SUIVIS



* La cote 1 signifie «très peu satisfait», 3 «satisfait» et 5 «très satisfait».

141. Nous avons également mesuré, lors de ce sondage, la satisfaction des entités sous deux autres aspects, soit les relations professionnelles et l'utilité de nos travaux. Les résultats affichent respectivement des taux de satisfaction de 84 p.cent et de 83 p.cent. Les conclusions ont été présentées tout récemment à la haute direction et les actions à mettre en œuvre seront déterminées sous peu.
142. **Objectif: Accroître l'efficacité de nos travaux et de notre gestion par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des risques.**
Cible 2004: adoption de la politique
143. Le succès de l'implantation, dans notre organisation, de la gestion intégrée du risque a nécessité de parfaire nos connaissances sur le sujet et d'analyser les meilleures pratiques à cet égard.
144. Ces travaux nous ont permis d'entamer l'élaboration d'une politique de gestion intégrée du risque. Nous accorderons une attention particulière à ce projet au cours de la prochaine année.
145. L'un de nos principaux défis étant de maintenir la confiance du législateur et des citoyens envers notre organisation par la crédibilité de nos travaux, il est impératif de veiller à ce que ces derniers soient d'une qualité irréprochable et que nos processus soient accompagnés de contrôles rigoureux.
146. À cet égard, en octobre 2003, des employés du Bureau du vérificateur général du Canada ont effectué, selon les méthodes approuvées par le Conseil canadien des vérificateurs législatifs, l'examen a posteriori de deux dossiers importants de

vérification de l'information financière. Leurs conclusions montrent que les dossiers examinés respectent les normes de vérification généralement reconnues de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

147. Dans la même optique, la direction de l'assurance qualité effectue annuellement une inspection a posteriori de certains dossiers de vérification pour s'assurer du respect des normes professionnelles. Les conclusions pour l'année 2003-2004 seront portées prochainement à l'attention de la haute direction.
148. À tous les quatre ans, le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec examine la conformité de nos pratiques aux normes de vérification généralement reconnues. En 2001, lors de sa dernière visite, le Comité a confirmé que le mandat confié au Vérificateur général a été rempli conformément à ces normes.
149. Comme par les années passées, nous avons travaillé de concert avec les autres vérificateurs législatifs canadiens en vue de parfaire nos pratiques en matière de révision a posteriori de nos dossiers de vérification, de mise à jour du guide sur les pratiques de gestion en vérification et de méthodologie propre à la vérification de l'information financière. De même, nous avons poursuivi nos activités avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui a trait à la normalisation comptable dans le secteur public.
150. Objectif: Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans nos travaux et notre gestion.

Cible 2004: étude de faisabilité portant sur l'informatisation des dossiers de vérification de l'information financière
151. L'étude de faisabilité est terminée et le logiciel requis, à savoir TeamMate de la firme PricewaterhouseCoopers, a été acquis en mars 2004. Ce logiciel est déjà utilisé par d'autres vérificateurs législatifs au Canada, soit ceux de l'Alberta, du Manitoba et du Canada.
152. Un comité de pilotage supervisera l'implantation du logiciel, qui débutera en septembre 2004 avec la réalisation de deux projets pilotes à mener à terme d'ici au 31 mars prochain. La formation du personnel ainsi que l'utilisation du logiciel dans l'ensemble de nos dossiers de vérification financière devraient commencer en septembre 2005.
153. Nous voulions, pour le 31 mars 2005, informatiser 50 p. cent des dossiers de vérification de l'information financière. Toutefois, les modifications à notre stratégie d'implantation pour assurer une transition harmonieuse tout en tenant compte de l'évolution prochaine des normes de vérification modifient l'échéancier du projet.
154. Nous avons également une cible concernant le respect du calendrier d'implantation du projet GIREs. Notre cible est devenue caduque à la suite de la décision de la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor de mettre fin à ce projet.



- 155. Néanmoins, nous avons intensifié l'utilisation des technologies de l'information en diffusant sur l'intranet de nouveaux outils pour la vérification, en améliorant pour le bénéfice de nos employés, l'accès à notre réseau auprès d'un nombre plus élevé d'entités et en administrant par voie électronique le questionnaire du sondage auprès des entités vérifiées.
- 156. Objectif: D'ici 2006, livrer une reddition de comptes en vertu des principes reconnus de publication de l'information sur la performance avant la fin des travaux parlementaires du printemps.
- 157. Les principes reconnus de publication de l'information sur la performance que nous souhaitons mettre en œuvre sont ceux de la CCAF-FCVI inc., connue sous le nom de Fondation canadienne pour la vérification intégrée.
- 158. Les principales améliorations apportées en 2003-2004 concernent les explications relatives aux cibles et aux résultats ainsi que la comparaison de certains résultats avec d'autres vérificateurs législatifs. De plus, les états financiers vérifiés au 31 mars 2004 sont joints au présent rapport.
- 159. Par ailleurs, notre rapport fait écho aux exigences énoncées dans la *Loi sur l'administration publique*.

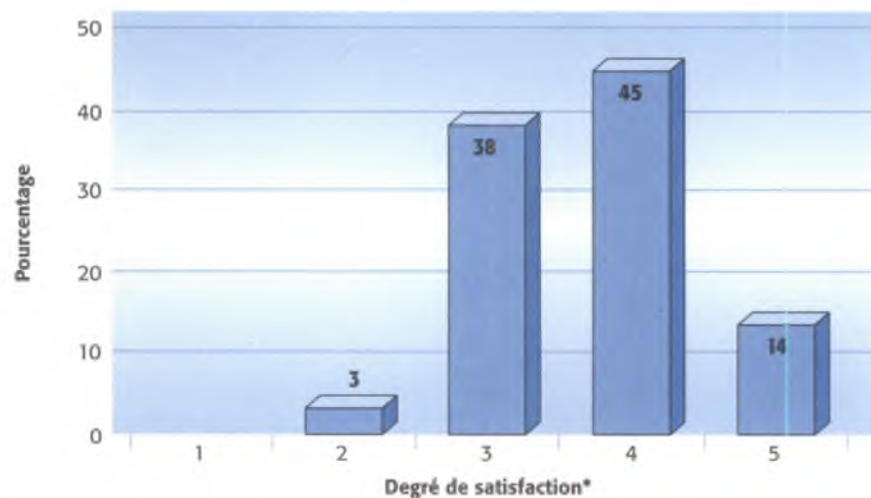
La satisfaction suscitée par nos travaux

- 160. Objectif: S'assurer que la satisfaction des parlementaires à l'égard de nos activités est élevée.
Cible 2004: satisfaction élevée des membres de la Commission de l'administration publique
- 161. Servir l'Assemblée nationale et ses commissions parlementaires en les assistant dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance est au cœur de la mission du Vérificateur général. De ce fait, nous croyons important d'évaluer leur satisfaction pour nous assurer que nos travaux correspondent à leurs besoins et répondent à leurs attentes.
- 162. Dans ce but, nous avons transmis cette année un questionnaire aux membres de la Commission de l'administration publique, qui travaille étroitement avec nous sur les conclusions de nos rapports. Les aspects évalués concernaient la qualité de nos communications et de nos travaux, ainsi que l'utilité de ces derniers. Le taux de réponse a été de 50 p. cent.
- 163. Les résultats obtenus (graphique 14) montrent que 97 p. cent des répondants se disent satisfaits, dont 59 p. cent indiquent une satisfaction élevée. Les aspects les plus appréciés sont les suivants: nos rapports favorisent la confiance du public à l'égard de l'information financière du gouvernement et de ses entités; nos travaux les aident à mieux remplir leur mandat.

164. Afin de dresser un tableau plus représentatif de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique, nous réviserons notre façon de procéder l'année prochaine.

GRAPHIQUE 14

SATISFACTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



* La cote 1 signifie « très peu satisfait », 3 « satisfait » et 5 « très satisfait ».



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

	Page
Rapport de la direction	39
Rapport des vérificateurs	40
Revenus et charges	41
Bilan	42
Flux de trésorerie	43
Notes complémentaires	44



Le 28 mai 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur, S.E.N.C. de comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Directeur de l'administration

La vérificatrice générale par intérim

Le 28 mai 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2004 et les états des revenus et charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, reading "Serge Lafleur". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Comptables agréés



**REVENUS ET CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**
(en milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS (note 3)	19 223	17 575
CHARGES		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	14 470	13 313
Autres traitements et avantages sociaux	328	163
	14 798	13 476
Fonctionnement		
Communications et transports	898	699
Services	1 551	1 720
Entretien	58	12
Loyers	919	732
Fournitures	378	289
Équipement	86	68
Amortissement des immobilisations corporelles	515	377
Déménagement	–	190
Autres charges	20	12
	4 425	4 099
	19 223	17 575

BILAN
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Droits de caisse	1 914	1 233
Débiteurs	15	9
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 593	1 478
	3 522	2 720
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 029	3 040
Immobilisations corporelles (note 5)	1 990	1 999
	8 541	7 759
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	3 522	2 720
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 029	3 040
Revenus reportés (note 8)	1 990	1 999
	8 541	7 759

Engagements (note 9)

Approuvé par :



Directeur de l'administration



La vérificatrice générale par intérim

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur les droits de caisse		
Amortissement des revenus reportés	(515)	(377)
Amortissement des immobilisations corporelles	515	377
	-	-
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(6)	5
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(104)	(101)
Créditeurs et frais courus	802	525
Provision pour congés de maladie	(11)	240
	681	669
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(506)	(1 888)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations corporelles	506	1 888
AUGMENTATION DES DROITS DE CAISSE	681	669
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	1 233	564
DROITS DE CAISSE À LA FIN	1 914	1 233

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas imposable aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans



NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2004

Revenus reportés

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des revenus et charges.

3. Revenus

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés à l'état des revenus et charges sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2004	2003
Crédits parlementaires		
Initiaux	19 113	17 245
Supplémentaires de l'exercice courant ¹	11	1 748
D'exercices futurs	104	412
	19 228	19 405
Utilisés pour les immobilisations corporelles (note 5)	(506)	(1 888)
Virement des revenus reportés (note 8)	515	377
Périmés	(14)	(319)
	19 223	17 575

1. Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires au montant de 11 000\$ pour l'embauche de personnel étudiant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

(en milliers de dollars)

	2004	2003
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 593	1 478
À long terme		
Congés de maladie	3 029	3 040
	4 622	4 518

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	1 154	168	986	926
Matériel et équipement	830	242	588	596
Équipement informatique	1 387	971	416	477
	3 371	1 381	1 990	1 999

	2004	2003
Budget d'immobilisations corporelles		
Initial	250	950
Plus : Transferts de crédits parlementaires	256	938
	506	1 888
Acquisitions de l'exercice	(506)	(1 888)
Crédits non utilisés pour les investissements	–	–

6. Crédoeurs et frais courus

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Fournisseurs et autres	876	460
Traitements	1 120	842
Vacances	1 526	1 418
	3 522	2 720



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

7. Provision pour congés de maladie

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début	3 040	2 800
Plus : Charges de l'exercice	258	481
Moins : Prestations versées au cours de l'exercice	(269)	(241)
Solde à la fin	3 029	3 040

8. Revenus reportés

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début	1 999	488
Plus : Crédits parlementaires de l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	506	1 888
Moins : Amortissement de l'exercice	(515)	(377)
Solde à la fin	1 990	1 999

9. Engagements

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant d'août 2004 à août 2009. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2005	786
2006	793
2007	793
2008	790
2009	768
2010	267
	4 197

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2004

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, n'est pas présenté à l'état des revenus et charges.

11. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable.



ANNEXE 1 – LISTE DES ENTITÉS ASSUJETTIES À LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AYANT PRODUIT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers.

Sont exclues de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés;
- les entités inactives;
- les filiales qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés;
- les entités dont les dépenses sont prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'accès à l'information • Commission de la fonction publique • Fondation Jean-Charles-Bonenfant | <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement du Québec Fonds administrés : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds des services de santé • Fonds en fidéicommiss • Fonds forestier • Fonds national de formation de la main-d'œuvre |
|--|--|

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'efficacité énergétique Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux : <ul style="list-style-type: none"> • de Chaudière-Appalaches • de l'Abitibi-Témiscamingue • de la Capitale nationale • de la Côte-Nord • de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine • de la Mauricie et du Centre-du-Québec • de la Montérégie • de Lanaudière • de Laval • de l'Estrie • de l'Outaouais • de Montréal • des Laurentides • du Bas-Saint-Laurent • du Saguenay-Lac-Saint-Jean | <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque nationale du Québec • Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier • Centre de recherche industrielle du Québec • Comité Centraide – secteur public • Comité de déontologie policière • Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances • Commission de la capitale nationale du Québec • Commission de la santé et de la sécurité du travail Fonds administré : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de la santé et de la sécurité du travail • Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs • Commission des lésions professionnelles • Commission des normes du travail • Commission des relations du travail ■ Commission des services juridiques |
|--|--|

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Commission des transports du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Inspecteur général des institutions financières
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec¹
- La Financière agricole du Québec²
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec
- Régie de l'assurance maladie du Québec
Fonds administré :
 - Fonds de l'assurance-médicaments
- Régie des installations olympiques
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Secrétariat québécois de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
- Société immobilière du Québec
- Société nationale du cheval de course (SONACC)³
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

- Agence métropolitaine de transport
- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec⁴
Filiales et sociétés administrées canadiennes (62) :
 - Acanthus, S.E.N.C.
 - APEX Corporation
 - Bayshore Leaseholds Limited
 - Bentall Capital LP (BCLP)
 - BTC É.U., S.E.C.
 - BTC Properties I Ltd.
 - BTC Properties II Ltd.
 - Cadim inc.
 - Capital Teraxis inc.

1. Cet organisme contrôle 5 filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».

2. Cet organisme contrôle 1 filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».

3. Cet organisme contrôle 4 filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC) ».

4. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2002, telle que consignée dans nos dossiers.

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur



Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général et sociétés administrées (suite)

- CDP Asia International Conseil inc.
 - CDP Capital inc.
 - CDP Capital-Marchés mondiaux inc.
 - CDP Capital Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
 - CDP Investissements Asie inc.
 - CDP Investissements Japon inc.
 - Centre commercial Les Rivières limitée
 - Centre Métropolitain de courtage d'assurance et de finance Jaro ltée
 - Compagnie de gestion Fonds Asiatique d'infrastructures inc.
 - Deerfoot Mall (Calgary)
 - Financière Équidim inc.
 - Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
 - Fonds Évolution inc.
 - Gestion fonds asiatique d'infrastructures (Hong Kong) ltée
 - Gestion tactique Varan inc.
 - INFO Financial Consulting Group inc.
 - Ivanhoé Cambridge inc.
 - Ivanhoé Cambridge I inc.
 - Ivanhoé Cambridge II inc.
 - Ivanhoé Champlain inc.
 - Ivanhoé-Price and Company Limited
 - Ivanhoé Rive Nord inc.
 - Ivanhoé Ste-Foy inc.
 - Kildonan Place Shopping Center Ltd.
 - Les Galeries de Hull limitée
 - Les Services Financiers Teraxis inc.
 - Montréal Mode inc.
 - Montréal Mode Investissements inc.
 - Oakville Place Developments Limited
 - Placements tactiques alternatifs inc.
 - Place Vertu Properties Limited
 - Place Vertu, S.E.N.C.
 - Première corporation émettrice de TACHC N-45°
 - Résidences Cadim inc.
 - Rio Sud inc.
 - S.E.C. Maestro
 - Services Financiers Tandem inc.
 - SITQ É.U. inc.
 - SITQ É.U., S.E.C.
 - SITQ Hôtels inc.
 - SITQ inc.
 - SITQ International inc.
 - SITQ Mexique inc.
 - SITQ National inc.
 - SITQ Placements inc.
 - SITQ PVM I inc.
 - SITQ PVM II inc.
 - SITQ PVM III inc.
 - SITQ Vancouver inc.
 - Société immobilière Camont inc.
 - Société immobilière Trans-Québec inc.
 - Société immobilière Trans-Québec II inc.
 - Southgate Leaseholds Limited
- Filiales et sociétés administrées étrangères (45):
nombre par pays
- | | |
|----------------|----|
| ■ Belgique | 4 |
| ■ Bermudes | 1 |
| ■ Corée | 1 |
| ■ États-Unis | 5 |
| ■ France | 20 |
| ■ Hong Kong | 1 |
| ■ Hongrie | 2 |
| ■ Îles Cayman | 5 |
| ■ Îles Vierges | 1 |
| ■ Japon | 2 |
| ■ Malaisie | 1 |
| ■ Maroc | 1 |
| ■ Maurice | 1 |
- Commission de la construction du Québec
 - Commission des valeurs mobilières du Québec
 - Corporation d'hébergement du Québec
- Filiales:
- Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal inc.
 - Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill inc.
- École nationale de police du Québec
- Filiale de La Financière agricole du Québec⁵:
- Capital Financière agricole inc.
- Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC)^{4,5}:
- 3240452 Canada inc.
 - Hippodrome de Trois-Rivières inc.
 - SONACC inc.
 - Hippodrome de Québec inc.
- Filiales d'Investissement Québec⁵:
- 9037-6179 Québec inc.
 - 9071-2076 Québec inc.
- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

4. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2002, telle que consignée dans nos dossiers.

5. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- 9109-3294 Québec inc.
- Financière du Québec (La)
- IQ Immigrants investisseurs inc.
- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université Concordia
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Gestion Sodémex inc.
- Sociétés administrées :
 - Sodémex, S.E.C.
 - Sodémex II, S.E.C.
- Hydro-Québec⁴
 - Filiales et sociétés administrées canadiennes (26) :
 - Chute Bell, S.E.C.
 - Compagnie d'électricité Shawinigan (La)
 - Énergie Capital inc.
 - Énergie Capital Innovation, S.E.C.
 - Gescompro Énergie inc.
 - Gestion Production HQ inc.
 - HQI Australie inc. (Québec)
 - Hydro-Québec CapiTech inc.
 - Hydro-Québec Distribution Services inc.
 - Hydro-Québec IndusTech inc.
 - Hydro-Québec International inc.
 - Hydro-Québec ValTech inc.
 - Hydrosoft Énergie inc.
 - HydroSolution inc.
 - HydroSolution, S.E.C.
 - Marketing d'Énergie HQ inc.
 - RTSI Télécom inc.
 - Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
 - Sept-Chutes, S.E.C.
 - Société de capital Nouveler inc.
 - Société d'énergie de la Baie James
 - Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée
 - Technologie M4 inc.
 - TransÉnergie HQ inc.
 - TransÉnergie Services inc.
 - TransÉnergie Technologies inc.
- Filiales étrangères :
 - 9, dans des pays différents
- Immobilière SHQ
- Motus Technologies inc.
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Régie de l'énergie
- Sidbec
- Société de développement de la Baie James
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
- Filiales :
 - 9059-3849 Québec inc.
 - Casiloc inc.
 - Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
 - Lotim inc.
 - Resto-Casino inc.
 - Société des bingos du Québec inc. (La)
 - Société des casinos du Québec inc. (La)
 - Société des loteries vidéo du Québec inc. (La)
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société générale de financement du Québec⁴
 - Filiales et sociétés administrées (18) :
 - Albecour inc.
 - C.D.M.V. inc.
 - Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
 - Composite VCI inc.
 - Exploration Soquip inc.
 - Explo-Zinc inc.
 - Gestion Soquem inc.
 - Intragaz, S.E.C.
 - Mag-Nat Métallurgie inc.
 - Rexforêt inc.
 - Soligaz inc.
 - Soquem inc.
 - Soquémex inc.
 - Soquemines inc.
 - Soquip Cogénération St-Félicien inc.
 - Soquip Alberta inc.

• États financiers vérifiés par le Vérificateur général

■ États financiers vérifiés par un autre vérificateur

4. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2002, telle que consignée dans nos dossiers.

5. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.



Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général et sociétés administrées (suite)

- Soquip Atlantique inc.
- Soquip Énergie inc.
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société nationale de l'amiante
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

Autres entités

- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds des cautionnements des agents de voyages
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)

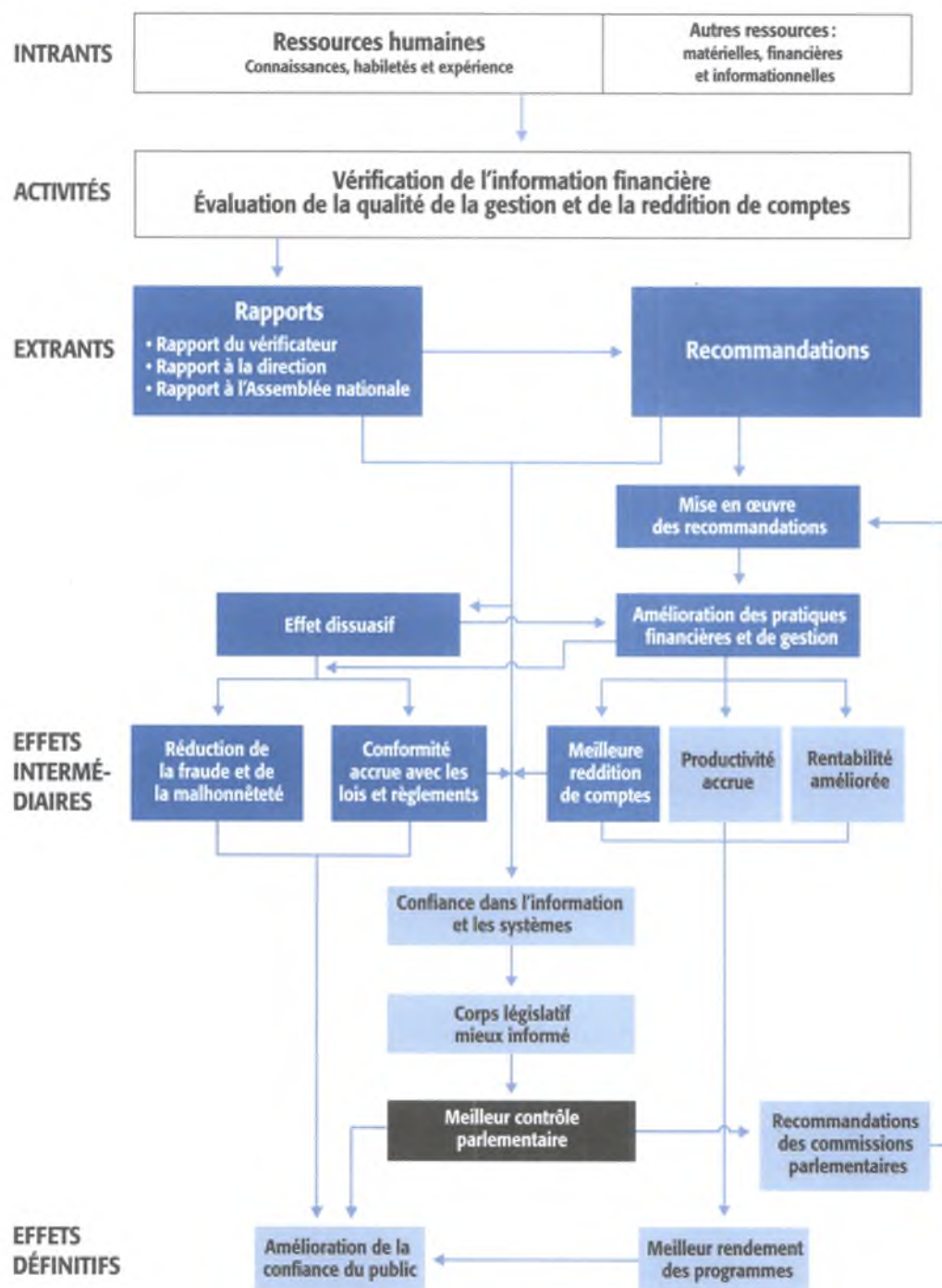
RÉPARTITION

SOMMAIRE DES ENTITÉS DONT LES ÉTATS FINANCIERS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL OU PAR UN AUTRE VÉRIFICATEUR

	Vérificateur général	Autre vérificateur	Total
Organismes publics et fonds administrés	8	–	8
Organismes du gouvernement et fonds administrés	74	4	78
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	37	181	218
Autres entités	5	–	5
Total	124	185	309

- États financiers vérifiés par le Vérificateur général
- États financiers vérifiés par un autre vérificateur

ANNEXE 2 – CHAMP D'ACTION ET EFFET DES TRAVAUX



■ Mission du Vérificateur général ■ Incidence directe des travaux ■ Incidence indirecte des travaux



ANNEXE 3 – INTERVENTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GESTION ET DE LA REDDITION DE COMPTES (publiées dans les deux tomes du *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003*)

Vérifications de l'optimisation des ressources

À portée ciblée

- Qualité de l'information sur la performance
- Institut de la statistique du Québec

À portée élargie

- Interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif
- Gestion de l'amélioration des services aux citoyens
- Surveillance et contrôle de l'eau, volets « eau potable » et « planification à long terme »
- Gestion de la conservation des ponts

Réseau de l'éducation et réseau de la santé et des services sociaux

- Services de santé mentale

Vérifications particulières

- Rapport de vérification sur le projet de construction « Complexe CDP Capital »
- Rapport de vérification sur Montréal Mode inc. et Montréal Mode Investissements inc., filiales de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Suivi de vérifications de l'optimisation des ressources

- Subventions aux municipalités
- Subventions octroyées aux organismes publics de transport en commun concernant leurs immobilisations
- Utilisation de la géomatique pour la gestion du territoire et de ses ressources
- Développement des systèmes d'information du ministère du Revenu
- Qualité de la gestion du Protecteur du citoyen
- Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre
- Implantation d'Emploi-Québec
- Gestion des répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent
- Action du gouvernement relativement aux organismes communautaires de la santé et des services sociaux et à la santé mentale*
- Subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif*

* Suivi réalisé simultanément à une vérification de l'optimisation des ressources.

Cette publication
est rédigée par le



QUÉBEC

750, boulevard Charest Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: (418) 691-5900 • Téléc.: (418) 644-4460

MONTREAL

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-4184 • Téléc.: (514) 873-7665

INTERNET

Courriel: verificateur.general@vgq.gouv.qc.ca
Site Web: <http://www.vgq.gouv.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42809-9

